



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

**Présents M.M. :** VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – DAVID JP. – REDELSPERGER A.-M - MICOL G. – JACQUEMOUD P. – COLLE E. - FACCHINI M. – GALTRAIN P. - DROGREY C. – AUTRAN C. – AUTHIER J.-C.

**Pouvoirs M.M. :** PEYRE J. à NOEL M.-J.

**Absents M.M. :** VIZZA E.- ZATILLA A.- PIGNATO L.- GRILLI N.- CERESA C.

Les conseillers présents, au nombre de treize, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Patricia GALTRAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Approbation du compte-rendu du 28 février 2017

Adopté à l'unanimité.

## 1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

### BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 890 041.45 €
Dépenses de fonctionnement :	1 702 013.69 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>188 027.76 €</b>

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **188 027.76** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement : 640 829.65 € + 505 219.86 € d'excédent 2015

Soit, recettes totales d'investissement :	1 146 049.51 €
Dépenses d'investissement :	391 982.17 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>754 067.34 €</b>

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

## **BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	540 191.08 € + 73 229.05 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'exploitation :	613 420.13 €
Dépenses d'exploitation :	535 348.76 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>78 071 .37 €</b>

Le Conseil décide d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation de **41 806.37 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	226 765.00 € + 399 394.50 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'investissement :	626 159.50 €
Dépenses d'investissement :	280 630.65 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>345 528.85 €</b>

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

## **BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	280 918.29 €
Dépenses d'exploitation :	185 117.34 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>95 800.95 €</b>

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **95 800.95 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	129 492.13 € + 157 940.89 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'investissement :	287 433.02 €
Dépenses d'investissement :	59 761.43 €
	-----

**D'où résulte un excédent de : 227 671.59 €**

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

## **BUDGET DU CAMPING**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2016.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	6 727.38 €
Dépenses d'exploitation :	2 302.34 € + 1 684.92 € de déficit 2015
Soit, dépenses totales d'exploitation :	3 987.26 €

**D'où résulte un excédent de : 2 540.12 €**

Conformément à la délibération n°103/2016 du 21 décembre 2016 portant dissolution du budget annexe du camping et intégration dans le budget général, le Conseil décide d'intégrer l'excédent de fonctionnement de **2 540.12 €** au compte 757 (Redevances versées par les fermiers et concessionnaires) du budget général.

Recettes d'investissement :	0,00 € + 14 000.00 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'investissement :	14 000.00 €
Dépenses d'investissement :	14 000.00 €

**D'où résulte un excédent de : 0,00 €**

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité des membres présents dans la salle.

## **2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016**

### **BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2016 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes de fonctionnement :	1 890 041.45 €
Dépenses de fonctionnement :	1 702 013.69 €

**D'où résulte un excédent de : 188 027.76 €**

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **188 027.76** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	640 829.65 € + 505 219.86 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'investissement :	1 146 049.51 €
Dépenses d'investissement :	391 982.17 €

**D'où résulte un excédent de : 754 067.34 €**

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2016 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes d'exploitation :	555 898,53 € + 21 017,78 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'exploitation :	576 916,31 €
Dépenses d'exploitation :	428 418,26 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>148 498,05 €</b>

Le Conseil décide d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation de **75 269 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	229 077,14 € + 372 770,19 € d'excédent 2014
Soit, recettes totales d'investissement :	601 847,33 €
Dépenses d'investissement :	202 452,83 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>399 394,50 €</b>

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2016 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes d'exploitation :	280 918,29 €
Dépenses d'exploitation :	185 117,34 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>95 800.95 €</b>

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **95 800.95 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	129 492.13 € + 157 940.89 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'investissement :	287 433.02 €
Dépenses d'investissement :	59 761.43 €
	-----
<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>227 671.59 €</b>

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## **BUDGET DU CAMPING**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2016 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes d'exploitation :	6 727.38 €
Dépenses d'exploitation :	2 302.34 € + 1 684.92 € de déficit 2015
Soit, dépenses totales d'exploitation :	3 987.26 €

**D'où résulte un excédent de : 2 540.12 €**

Conformément à la délibération n°103/2016 du 21 décembre 2016 portant dissolution du budget annexe du camping et intégration dans le budget général, le Conseil décide d'intégrer l'excédent de fonctionnement de **2 540.12 €** au compte 757 (Redevances versées par les fermiers et concessionnaires) du budget général.

Recettes d'investissement :	0,00 € + 14 000.00 € d'excédent 2015
Soit, recettes totales d'investissement :	14 000.00 €
Dépenses d'investissement :	14 000.00 €

**D'où résulte un excédent de : 0,00 €**

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### **3. VOTE DES 4 TAXES LOCALES 2017**

Monsieur le Maire donne connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2017, notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il propose de ne pas augmenter la fiscalité et de fixer les taux de la fiscalité communale pour 2017 identiques à ceux de 2016 :

Taxes	Taux commune 2015	Taux commune 2016	Taux commune 2017	Evolution
Taxe d'habitation	18,06	<b>18,09</b>	<b>18,09</b>	0
Taxe foncier bâti	15,33	<b>15,46</b>	<b>15,46</b>	0
Taxe foncier non bâti	35,16	<b>35,19</b>	<b>35,19</b>	0
Cotisation foncière des entreprises	18,89	<b>18,92</b>	<b>18,92</b>	0

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

#### 4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

##### BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté.

Recettes de fonctionnement à la somme de :	1 876 224.00 €
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 876 224.00 €

<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>NEANT</b>
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	2 415 838.67 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	2 415 838.67 €

<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>NEANT</b>
--------------------------------------	--------------

Madame Evelyne COLLE fait remarquer qu'aucune somme n'a été affectée à la communication. Elle veut élaborer un plan communication.

Budget primitif 2017 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

##### BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Recettes d'exploitation à la somme de :	578 265.00 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	578 265.00 €

<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>NEANT</b>
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	1 094 386.47 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	1 094 386.47 €

<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>NEANT</b>
--------------------------------------	--------------

Budget primitif 2017 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

##### BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la Régie Réseau de Chaleur.

Recettes d'exploitation à la somme de :	246 489,00 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	246 489,00 €

<b>D'où résulte un excédent de :</b>	<b>NEANT</b>
Recettes d'investissement à la somme de :	353 216,72 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	353 216,72 €

---

**D'où résulte un excédent de :** **NEANT**

Budget primitif 2017 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

## 5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 février 2017,

Le Maire propose à l'assemblée :

- **la création d'un emploi d'adjoint technique territorial** non permanent (d'une durée de 6 mois) à temps complet à raison de 35 heures par semaine, pour l'Accueil du Centre Sportif de la Condamine et l'entretien des locaux de la piscine.
- **la création d'un emploi d'Educateur Territorial des Activités Sportives et Physiques** non permanent (d'une durée de 6 mois) non complet à raison de 20 heures par semaine pour la surveillance du bassin de la piscine.

En raison de ces modifications, il y a lieu de procéder à la remise à jour des effectifs selon le tableau, à savoir :

Filière / grade	Cat.	Situation actuelle	Situation nouvelle	Observation
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	A	2 postes à temps complet	2 postes à temps complet	-1 poste titulaire -1 poste titulaire qui, en cas d'absence de fonctionnaire, pourra être pourvu par un agent contractuel
Rédacteur	B	2 postes à temps complet	2 postes à temps complet	Le second poste est ouvert en alternative au second poste au grade d'attaché, pour permettre le recours éventuel à un rédacteur dans le cadre du recrutement d'un agent au poste de secrétaire général
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint administratif 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	Temps de travail effectif : 80%
<b>Filière technique</b>				
Technicien	B	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	Régie de l'eau
Adjoint technique principal première classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Adjoint technique 1ère classe	C	3 postes à temps complet	3 postes à temps complet	
Adjoint technique 2ème classe	C	6 postes à temps complet	6 postes à temps complet	Dont 1 poste "régie de l'eau" Dont 1 temps de travail effectif : 90%
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
<b>Filière police municipale</b>				
Garde champêtre chef	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
<b>TOTAL AGENTS TITULAIRES</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	
<b>Agents non titulaires</b>				
Responsable des affaires culturelles	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Agent polyvalent des services administratifs	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	CUI/CAE
Agent polyvalent de la régie de l'eau	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	CUI/CAE
Adjoint Technique Territorial - Agent d'accueil piscine	C		1 poste à temps complet	CUI/CAE
Educateur sportif	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet	
Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet	6 mois dans l'année
Maître nageur	B		1 poste non permanent non complet	6 mois dans l'année
Ajoint administratif 2ème classe	C	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet	CUI
Agent d'entretien	C	3 postes à temps non complet	3 postes à temps non complet	
Adjoint administratif - Maison du Patrimoine et de l'Information	C	1 poste non permanent à temps complet	1 poste non permanent à temps complet	
<b>TOTAL AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>10</b>	<b>12</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>32</b>	

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Mme Anne-Marie REDELSPERGER, 4<sup>ème</sup> adjointe au Patrimoine, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT
HAND BALL CLUB PUGETOIS	2 000,00
FC VALLEES VAR VAÏRE (football)	2 000,00
LA BOULE PUGETOISE	1 200,00
TENNIS CLUB DES VALLEES D'AZUR	2 000,00
CAMINA	1 500,00
PUGET CHOREGRAPHIE	3 000,00
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	300,00
VOLLEY CLUB PUGETOIS	300,00
AZUR ALPES BASKET	500,00
AMICALE DES PECHEURS DU CIANS	300,00
LE RAT D'EAU LIVRE	5 500,00
HARMONIE PUGETOISE	900,00
RADIO VALLEE VAR	2 200,00
PUGET PHOTO PARTAGE	300,00
ASSOCIATION GORGOMAR (Subvention d'investissement)	500,00
ECOMUSEE	500,00
FOYER RURAL CEPAGE	6 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	500,00
LES P'TITES FRIMOUSSES	250,00
SYNDICAT AGRICOLE INTERCOMMUNAL	1 000,00
COMITE DES FETES, DES ARTS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE	1 000,00
TOUS AU JARDIN	500,00
MONTAGNES PAYASANES	800,00
A.O.P.	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>33 350,00</b>

Monsieur Jean-Pierre DAVID demande que la subvention d'un montant de 800,00 € attribuée à Montagnes Paysannes soit provisoire et demande également si la subvention pour le Secours Catholique est exceptionnelle.

Mme Anne-Marie REDELSPERGER informe que la subvention pour le Secours Catholique est exceptionnelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les sommes indiquées ci-dessus.

MM. AUTHIER Jean-Claude, MICOL Gérard ne prennent pas part au débat et au vote pour chaque association qui les concerne.

## 7. PARTICIPATION FINANCIERE 2017 AU FONCTIONNEMENT DU CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de soutenir l'action sociale prise en charge par le CCAS, une aide leur est apportée.

Pour l'année 2017, le montant de cette somme s'élève à 6 250.00 €.

## 8. DIVERS

- M. Christian DROGREY s'interroge toujours quant à l'ouverture la Via Ferrata. M. Robert VELAY indique qu'il a pris contact avec la personne susceptible de reprendre la Via Ferrata.
- Pour les manifestations du 3 mai, il est décidé d'organiser un apéritif dînatoire sur le parvis de la Mairie.
- Le Conseil Municipal adresse une pensée à Mme Yvette PASSERON.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 21h07.

La Secrétaire

Patricia GALTRAIN

Le Maire

Robert VELAY